

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Organisation

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

Ville de Sélestat

Direction Promotion Culturelle et Touristique
Bibliothèque Humaniste
3 Place d'Armes - BP 40188 - 67604 Sélestat Cedex
bibliotheque.humaniste@ville-selestat.fr
www.selestat.fr

Fondation du patrimoine

Délégation Alsace
9 place Kléber
67000 Strasbourg
Retrouvez le don en ligne sécurisé sur :
www.alsace.fondation-patrimoine.org
ou en flashant le code :



Sélestat[®]
Alsace Centrale

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE DE SÉLESTAT, J'Y SOUSCRIS !

Conception Ville de Sélestat DPCT-2014 Visuels : Cabinet d'architecture Rudy Ricciotti

ENSEMBLE, BÂTISSONS LA NOUVELLE
BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE



DEVENEZ MÉCÈNE DE LA BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

L'HISTOIRE DES COLLECTIONS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

Reconnue pour être une vitrine de l'humanisme rhénan avec ses remarquables collections que constituent la bibliothèque de l'école latine et celle du savant Beatus Rhenanus, inscrite depuis 2011 au Registre mémoire du monde de l'UNESCO, la Bibliothèque Humaniste de Sélestat est un témoignage précieux de l'effervescence intellectuelle qui gagna Sélestat et le Rhin supérieur à la Renaissance, au moment de l'essor du livre imprimé.

La Bibliothèque Humaniste conserve une collection inestimable d'ouvrages du 7^e au 16^e siècle. Dans cette bibliothèque, la variété des langues utilisées, des thèmes, des auteurs, des époques et des lieux de publication est le reflet de l'esprit universel caractéristique des humanistes.

UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

L'esprit du projet

- Renforcer la sécurité des collections
- Améliorer l'accueil et le confort des publics
- Valoriser et transmettre les collections en direction du plus grand nombre
- Favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'établissement

La Nouvelle Bibliothèque humaniste de Sélestat

Installée depuis 1889 dans l'ancienne halle aux blés, édifée en 1840, le bâtiment actuel ne permet toutefois plus de conserver dans de bonnes conditions cet ensemble de renommée internationale et d'accueillir convenablement ses publics, lecteurs comme visiteurs.

Dans une volonté de valorisation des patrimoines, bâtis comme écrits, cette Nouvelle Bibliothèque Humaniste est non seulement amenée à devenir un véritable outil de rayonnement au service de la connaissance de l'humanisme rhénan et du livre, mais aussi un maillon fort de l'attractivité et de la promotion touristique de Sélestat et du Centre Alsace.

LA HALLE AUX BLÉS RÉVÉLÉE ET VALORISÉE

Le projet architectural confié à l'architecte Rudy Ricciotti aspire à renforcer l'enracinement de ce précieux équipement patrimonial dans le tissu des rues et places du centre ville de Sélestat.

Le bâtiment conservera ainsi toute son intégrité typologique et architecturale néo-romane. Les surfaces additionnelles sont trouvées pour partie en extension mitoyenne et pour partie en sous sol.

Cette rénovation urbaine permettra de sortir de la confidentialité l'entrée publique et de révéler la halle aux blés dans toute sa majesté. L'accès dégagé du nouvel établissement s'ouvrira désormais sur un large parvis reliant la Maison du Pain d'Alsace et l'Hôtel d'Ebersmunster.

La qualité architecturale de l'extension, habillée de grès rose et marquée par une série de colonnes jouant sur des effets de transparence et de lumière constitue un bel équilibre entre héritage et modernité

Le réaménagement intérieur permettra de révéler des espaces amples, de valoriser l'aspect monumental de l'édifice et de redécouvrir la nef avec sa charpente métallique originelle.

L'entière et nouvelle distribution des espaces offrira, outre une souplesse d'utilisation, une indéniable qualité fonctionnelle garante de la sécurité des collections, tout en offrant un réel confort d'accueil et de visite à l'attention des publics.

La Ville de Sélestat a choisi de s'unir à la Fondation du patrimoine pour lancer un appel à dons, destiné à la réalisation de son grand projet de restructuration de la Bibliothèque Humaniste.



BULLETIN DE DON

Bulletin à renvoyer accompagné de votre don à :
Fondation du patrimoine délégation Alsace
9 place Kléber - 67000 Strasbourg

Retrouvez le don en ligne sécurisé sur :
www.alsace.fondation-patrimoine.org

Ou merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine - Bibliothèque Humaniste

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et à l'adresse indiqués sur le chèque.

OUI, je fais un don pour participer à la restauration de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie au titre :

- de l'impôt sur le revenu
- de l'impôt sur la fortune
- de l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les entreprises, le don est déductible* de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

* Sauf entreprise intervenant sur le chantier de restauration concerné.

Nom ou société.....

Adresse.....

.....

Tél.....

Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.